

Gestion différenciée

Assurer un entretien en intervenant le moins possible

La gestion différenciée permet un entretien adapté aux spécificités de chaque site tout en répondant à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.



LES ATOUTS

- Faible production de déchets végétaux
- Gain de temps sur l'entretien des espaces verts
- Espace pour l'accueil et le développement de la biodiversité
- Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Moindre recours à la mécanisation

Gestion différenciée

Assurer un entretien en intervenant le moins possible

Comment faire ?

La préparation d'un plan de zonage préalable est essentielle au bon déroulement du programme. Il s'agit de codifier ou d'inventorier les différents espaces verts communaux afin de pouvoir les gérer différemment, selon leurs spécificités. Cela permet de localiser les différents espaces publics, de connaître la surface à entretenir, les actions d'entretien à mener, leur fréquence et le matériel à utiliser.

Un inventaire qualitatif permet d'établir l'identité communale (commune rurale ou péri-urbaine, petite ville, ...), de définir les ambiances de la commune (naturelles, urbaines,...) et de préciser les potentialités de chaque espace public.

Moyens humains :

- un agent ou deux impliqué(s) et porteur(s) de la démarche,
- un bureau d'études de paysage peut apporter un regard expert,
- un naturaliste peut réaliser un inventaire écologique.



L'exemple de la Commune de Fontenay-le-Comte

(14 000 habitants)

Depuis 2013, la commune pratique la gestion différenciée afin de concilier entretien des espaces verts et la prise en compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.



« La mise en œuvre de la gestion différenciée sur la commune découle du respect des critères de labellisation Ville fleurie. Cette pratique a permis le développement de la flore spontanée mais aussi un gain de temps pour les employés communaux. Ce temps est réutilisé pour le désherbage, notre souhait étant de réduire au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires. La communication envers le public est primordiale. Elle se fait via des panneaux d'information traitant des différentes méthodes utilisées. L'enjeu est de faire comprendre aux habitants que la gestion différenciée n'est pas l'abandon de l'entretien des espaces verts, mais une gestion adaptée à chacun d'eux, selon leur spécificité. »

Contact : Benoît BERLAND, Responsable service Espaces Verts
espacesverts@ville-fontenaylecomte.fr 02.51.53.40.07

Informations supplémentaires :

- 178 hectares d'espaces verts à gérer pour 20 agents
- Espèces végétales locales privilégiées
- Espaces verts tondus en mulching hormis un jardin de prestige
- La totalité des végétaux broyés est réutilisée par le service Espaces Verts
- 2 fauches par an : une en juin, une avant l'hiver
- Partenariat avec le centre équestre qui fauche et garde une partie du foin.

La communication

Elle est essentielle pour faire comprendre et accepter cette pratique.



- Implantation de panneaux sur les lieux en gestion différenciée
- Réunions d'information ou communiqués de presse
- Utilisation d'un langage grand public différent du langage interne au service.

Conseils

CAUE85

Guide sur la gestion différenciée

Maison du tourisme et de l'architecture
45, boulevard des Etats-Unis
CS 40 685
85017 La Roche-sur-Yon
cedex
Téléphone : 02 51 37 44 95
Fax : 02 51 44 83 26
www.caue85.com